



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE
OCTOBRE 2024**

Affaire 14-141024

Tarification de l'utilisation des équipements sportifs par les associations et organismes extérieurs au territoire communal

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **08 octobre 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

L'an deux mille vingt-quatre le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUBE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Hélène **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale

PROCURATION(S) : Micheline **CLAIN** conseillère municipale à Frédéric **AZOR** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Sabine **IGOUBE** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Marie-Hélène **THIBURCE** – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale à Gina **DALLEAU**



Publicité faite le 18/10/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM14-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Affaire 14-141024

Tarification de l'utilisation des équipements sportifs par les associations et organismes extérieurs au territoire communal

La commune de La Plaine-des-Palmistes s'est dotée depuis ces dernières années de différentes infrastructures sportives afin d'offrir à sa population des équipements de qualité.

En effet, leviers d'attraction et de réussite, ces infrastructures sont essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Garants de la dynamique sportive, les installations sportives font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement. Aussi, des financements conséquents ont été mis dans la construction de nouvelles structures ainsi que dans la réhabilitation de certains équipements.

La commune concourt ainsi fortement :

- à l'enseignement de l'éducation physique et sportive auprès des différents établissements scolaires (primaire et secondaire)
- au développement des activités sportives en faveur des associations du territoire,

par la mise à disposition de l'ensemble de ces équipements sportifs.

Au-delà d'une utilisation par la population palmyrienne, d'autres structures extérieures au territoire sollicitent régulièrement la collectivité, telles que des clubs sportifs, ligues voir des comités d'entreprises...

Jusqu'à présent l'utilisation de ces équipements communaux étaient gratuites.

Afin de pouvoir continuer à renforcer l'attractivité sportive de la commune, d'optimiser les conditions d'usage et de valoriser le patrimoine communal, il convient d'instaurer une grille tarifaire pour la mise à disposition des équipements sportifs gérés par les services communaux. Les règlements intérieurs régissant l'usage de ces équipements sportifs seront réactualisés en conséquence.

Les demandes de mise à disposition devront être formulées par courrier (voie postale ou courrier électronique), adressées à la commune de La Plaine-des-Palmistes.

La perception des sommes se fera uniquement par chèque libellé au nom du Trésor Public, remis à la signature de la convention de mise à disposition libellée selon l'utilisation souhaitée. Un chèque de caution est également remis à la signature (non encaissé et restitué en cas d'absence de dommage ou d'incident).

La tarification des installations sportives ainsi que les conditions d'exonération de la redevance sont jointes en annexe au présent rapport.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la grille tarifaire forfaitaire des équipements sportifs des équipements sportifs par les associations et organismes extérieurs au territoire communal,
- **VALIDE** les conditions d'exonération de la redevance d'utilisation des équipements sportifs par les associations et organismes extérieurs au territoire communal,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM14-141024-DE
Date de réimpression : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

GRILLE TARIFAIRE DE FACTURATION DES UTILISATIONS PRIVATIVES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Tarifs en vigueur selon délibération du conseil municipal du

Les installations sportives sont mises à disposition gratuitement pour les structures suivantes :

Statut	Structures	Conditions	Exemples (non exhaustif)
Association loi 1901	Associations sportives scolaires	Siège à La Plaine des Palmistes	Cross de l'USEP, du Collège
	Associations sportives Palmiplainoises affiliées à une fédération unisport	Siège à La Plaine des Palmistes	Stage Tai chi, foulées féminines, trail, tournoi de football, coupe kata, tournoi de pétanque
	Associations affiliées à une fédération handisport ou sport adapté	Siège sur le territoire communal ou intercommunal Est	Activités pour la promotion du sport et handicap, tournoi de Boccia
	Associations culturelles et loisirs Palmiplainoises	Siège à La Plaine des Palmistes	Animations ludiques et de loisirs
	Associations ayant une mission de formation	Siège à La Plaine des Palmistes	Maison Familiale Rural (MFR) Plaine des Palmistes
	Associations ayant habilitation pour le Contrat enfance en lien avec la CAF	Siège à La Plaine des Palmistes	Accueil collectif de mineur (ACM), Centre de loisirs sans Hébergement (CLSH), le périscolaire
Etablissement public et institution parapublique	Ecoles maternelles, primaires et collège	Aucune	EPS, animations sportives des cycles
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives obligatoires dans le cadre des fonctions des personnels	Gendarmerie, Police, Police municipale Sapeurs-Pompiers,
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives et domiciliation	SESSAD « suivi des collégiens en situation d'handicaps », Foyer d'Accueil Médicalisé Palmiplainois

Les installations sportives seront soumises à redevance pour :

- Les associations et autres structures dont le siège social n'est pas implanté sur la commune de La Plaine des Palmistes ;
- Les Comités départementaux, Ligues et instances fédérales (Hors Championnats et Coupes)
- Les entreprises et comités d'entreprises

La grille Tarifaire forfaitaire des équipements sportifs est détaillée ci-dessous :

Equipements	Superficie en m ²	1 heure à 5 heures	5 heures à 8 heures	Plus de 8 heures
Gymnase Isabelle BEGUE complexe int.	1 056	100 €	150 €	200 €
Salle omnisport Isabelle BEGUE " Dojo" complexe int.	368	80 €	130 €	180 €
Salle APS " Int"	110	50 €	100 €	150 €
Aire couverte " int."	924	100 €	150 €	200 €
Stade Adrien ROBERT " Terrain principal" ext	8 500	200 €	300 €	400 €
Stade Adrien ROBERT " Piste Athlétisme en synthétique" ext	3 927	150 €	200 €	250 €
Stade Adrien ROBERT " Terrain Synthétique" ext	2 500	100 €	150 €	200 €
Boulodrome Le vieux Clocher "couvert"	2 000	100 €	150 €	200 €

Salle de Réunion (bâtiment de la direction sport, nature et associations)	78	70 €	100 €	150 €
---	----	------	-------	-------